



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N° 2025/183 Du mardi 24 juin 2025

Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services avec la société Rolia Sécurité pour du gardiennage à l'occasion de l'évènement Ris en Seine

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services avec la société Rolia Sécurité pour le gardiennage des structures le long du lac des Docks, des entrées situées aux abords de la scène Danube quai de la Borde, au stade Latruberce 2 rue de Fromont – 91130 RIS-ORANGIS, à l'occasion de l'évènement Ris en Seine, du vendredi 4 au lundi 7 juillet 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat de prestation de services pour assurer le gardiennage des installations à l'occasion de l'évènement Ris en Seine avec la société Rolia Sécurité, dont le siège se situe 81 route de Grigny – 91130 RIS-ORANGIS, comme suit :

- Vendredi 4 Juillet 2025 : 1 agent de sécurité
1 agent de sécurité du vendredi 4 juillet 2025, 18h00, au samedi 5 juillet 2025, 9h00, pour le site du stade Latruberce, 2 rue de Fromont et les structures le long du lac des Docks – 91130 RIS-ORANGIS,
- Samedi 5 Juillet et dimanche 6 juillet 2025 : 2 agents de sécurité,
2 agents de sécurité de 14h00 à 19h00, samedi 5 juillet 2025 et dimanche 6 juillet 2025, pour les entrées situées aux abords de la Scène Danube, quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS,
- Samedi 5 Juillet 2025 : 1 agent de sécurité
1 agent de sécurité du samedi 5 juillet 2025, 23h30, au dimanche 6 juillet 2025, 11h00, pour le site du stade Latruberce, 2 rue de Fromont et les structures le long du lac des Docks – 91130 RIS-ORANGIS,

- Lundi 7 Juillet 2025 : 1 agent de sécurité
1 agent de sécurité du Lundi 7 juillet 2025, de 00h30 à 14h00,

2025/

pour le site du stade Latruberce, 2 rue de Fromont et les structures le long du lac des Docks – 91130 RIS-ORANGIS,

ARTICLE 2 : Le prestataire s'engage à assurer le gardiennage à l'occasion de l'évènement Ris en Seine et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en leur qualité d'employeur de participants.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat, soit 1 670,40€ TTC, sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification du service fait et présentation de la facture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 24 juin 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 02 JUIL. 2025

Publié le : 02 JUIL. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

